



Droit de libre circulation sur chemin communal, privation d'usag

Par **tribord**, le **21/10/2009** à **11:47**

Bonjour,
Mon problème : j'ai un terrain sur lequel je fais des travaux, clôture 32ml, busage du ruisseau 6ml pour son accès, en 2008 j'ai donc acheté pour réaliser ces travaux, un camion PL benne et grue, et un tracto-pelle.
Le chemin communal, pas très large 3,50m et en terre battue qui dessert l'ensemble des jardins est bordé sur un côté par un ruisseau d'écoulement des eaux pluviales, et de l'autre d'un muret grillagé sur un terrain privé appartenant à une société de jardinerie, avec des arbres en sa bordure qui ne sont pas entretenus, débordant sur le chemin communal, occasionnant des dégâts sur les camions et engins. (rétro cassé, flexible hydraulique arraché).
Au 1er janvier 2009, une tempête a fait, que pratiquement tous ces arbres ont souffert, beaucoup penchent sur le chemin avec des branches trop basses, d'autres déracinés sont tombés en travers du chemin, ou en appuis sur les autres, rendant dans un premier temps l'accès du chemin impossible.
Au 5 janvier voyant que rien n'avait été fait, j'ai averti le directeur de la société de la situation, lequel m'a dit, qu'il allait voir car il ne savait pas si c'était à lui ou à la Mairie.
Une semaine plus tard, toujours rien de fait, j'envoie un courriel à la Mairie expliquant la situation, une semaine de plus, les voisins riverains débloquent le chemin en coupant 2 arbres à terre, le passage avec un véhicule léger est possible, mais pas pour les camions ou engins.
Après plusieurs tentatives et entrevues avec le directeur de la jardinerie, un déplacement aux services techniques de la mairie, personne n'a rien fait.
Actuellement après 10 mois, je me retrouve dans une situation impossible, je suis toujours en impossibilité de sortir mon camion, ce camion est hors d'usage du à la casse du système hydraulique causée par les branches, je ne peux plus l'utiliser ni même le faire réparer, le contrôle technique annuel vient de finir, le tracto-pelle ne s'arrange pas non plus, et pour finir la mairie exige que j'enlève mon busage avant 3 semaines, faute de quoi elle procédera à son enlèvement, à charge pour moi de reconstruire un pont.
Pour couronner le tout, je n'arrive même pas à porter plainte contre cette jardinerie, afin que l'accès du chemin

soit rétabli, la Police me renvoi près le TGI de ma ville, le TGI vers la maison de l'avocat, qui me dit de voir avec la maison des services, pour une consultation gratuite d'avocat, problème pas de rdv disponible avant décembre. rnrn Résultats des courses, 1 an de perdu, plus de 10.000e de matériels de perdu, 30à 40.000e rna trouvé, afin de faire exécuté les travaux que je n'ai pas pus faire, faute de pouvoir utilisé mes engins et sortir de chez moi, plus les frais de procédures que je dois engagé, afin de pouvoir rendre l'accès du chemin communal que bloque délibérément une jardinerie, ceci avec la bénédiction de la mairie, du commissariat de police etc.. rnrnSi vous avez une solution, pour que l'élagage des arbres soit fait au plus vite, que j'obtienne à juste titre réparation des frais engagé, de la perte et usage de mes matériels, merci.